

Présents : Mmes Laurence Abisset, Denise Guion et Paule Marchal, MM. Roland Filz, Lionel Pascale, Renaud Peyrard, Christophe Ripert.

Absents excusés : Henri Doucet-Bon donne procuration à Roland Filz.

La séance est ouverte à 19h40 sous la présidence de M. Roland Filz, Maire.
Monsieur Renaud Peyrard est nommé secrétaire de séance

Le compte-rendu du précédent conseil a été approuvé à l'unanimité.

Travaux d'électricité à l'Escoulin

Les travaux de réfection des lignes électriques réalisés par le SDED à l'Escoulin sont quasiment terminés, un poteau restant à poser.

Réforme de la fiscalité de l'aménagement : taxe d'aménagement

Le Maire présente la réforme de la fiscalité de l'urbanisme qui s'applique à toute construction : dès le 1er mars 2012, la taxe d'aménagement regroupera la Taxe Locale d'Équipement (non instaurée sur la commune) et les Taxes départementales (Espaces Naturels Sensibles et CAUE).

Compte-tenu de la réunion organisée par la DDT le mardi 13 septembre, la décision sur cette réforme est reportée au prochain conseil.

Réception des travaux à l'Église d'Eygluy

Le 30 septembre à 18h, les entreprises, les élus locaux et les habitants sont conviés à l'Église d'Eygluy pour une réception.

Indemnités de l'adjointe

Le Maire expose la demande de revalorisation des indemnités de l'adjointe compte-tenu de sa forte implication dans la gestion de la vie communale.

Les conseillers approuvent le passage à la tranche supérieure des indemnités de l'adjointe.

SDED : Éclairage Public

Le SDED propose une évolution de ses compétences en matière d'éclairage public : les communes qui le souhaitent pourront confier l'entretien de leur réseau d'éclairage public au SDED.

Les conseillers adoptent à l'unanimité la prise de cette nouvelle compétence par le SDED.

SDED : Certificats d'Économie d'Énergie

Le SDED propose de regrouper les certificats d'économie d'énergie émis lors de travaux de maîtrise de l'énergie (isolation, éclairage, chauffage, ...) entrepris par une commune.

La commune n'étant pas concernée par une telle démarche, les conseillers n'ont pas à délibérer.

Indemnité pour le Receveur municipal

Le Maire donne lecture de la demande du Receveur municipal concernant ses indemnités.

Les conseillers votent contre (une abstention).

Référents communaux pour les personnes fragiles

Depuis la canicule de 2003, les communes sont encouragées à tenir un registre des personnes fragiles à domicile (personnes âgées ou handicapées et vivant seules).

Roland Filz et Denise Guion sont nommés référents.

Fond départemental d'aide aux communes pour la voirie et le patrimoine en 2012

Le Maire présente les devis reçus pour les travaux de voirie et de patrimoine à effectuer en 2012 :

- * **voirie** : - revêtement du village d'Eygluy et chemin du cimetière : 7 793 € HT
 - revêtement de la montée d'Egluy au Col de Véraut : 8 233 € HT
 - la scarification et le nivelage de la piste d'Eygluy-Escoulin (pour 122 224€ HT) sont abandonnés

- * **patrimoine** : - Mur qui longe la propriété de Lionel Pascale : 2 400 € HT
 - pose d'une ventilation dans la cuisine de la salle des fêtes : 400 € HT
 - pose de barreaux dans la cuisine de la salle des fêtes : 400 € HT
 - reprise des évacuations de la fontaine d'Eygluy : 700 € HT
 - colombarium : environ 10 à 15 000 € HT, les devis des entreprises contactées sont attendus rapidement.

Questions diverses

* Éric Abisset demande pourquoi l'épareuse de la DDT broie trop bas et trop haut les bas côtés de la route départementale. Les conseillers décident de faire un courrier au Conseil Général et à la DDT afin de réduire les coupes.

*Le conseil souhaite rappeler à la DDT que la commune a décidé de remplacer le salage de la chaussée par un sablage. Laurence Abisset prépare pour la commune un courrier en ce sens.

*Laurence Abisset informe les conseillers qu'il existe un fournisseur d'électricité 100% renouvelable : Enercoop, que Georges Roussel peut présenter lors d'un conseil municipal. Les conseillers demandent à Laurence Abisset de s'occuper de cette invitation.

Le prochain conseil municipal est fixé au 28 octobre à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.